

ser l'autorité administrative entre le prince de Tcheng et le prince de Kouo occidental. Le prince de Tcheng en fut indisposé contre l'empereur. L'empereur renonça à son dessein, et dit : « Non, qu'il n'en soit pas ainsi ». En conséquence, l'empereur et le prince de Tcheng se donnèrent des otages <sup>1</sup> ». Ce prince eut tout d'abord à repousser les barbares qui l'avaient aidé à monter sur le trône et qui refusaient de se retirer, mais, malgré sa victoire, craignant leur retour, il se décida à transférer sa capitale à Lo Yang, emmenant avec lui KIUE TOU, fils de Houan Koung, prince de Tcheng, qui avait été tué par les Joung en 773; il céda alors l'ancien fief de sa famille, Hao, au prince Siang, de Ts'in, qu'il créa *tchou heou*. Gaubil nous dit, p. 42, que Siang « par la cession que l'empereur lui fit devint puissant. Il se comporta ensuite comme prince indépendant, et s'arrogea le droit impérial de sacrifier solennellement au Chang Ti, Siang Koung fit graver sur un grand vase l'acte de cession que lui fit l'empereur. P'ing Wang a, dans ce monument, le titre de roi céleste. Ce monument fut trouvé dans le Chen Si, du temps de T'ai Toung, empereur de la dynastie Soung ». La décadence des Tcheou commence alors que grandit la puissance des Ts'i, des Tch'ou, des Ts'in et des Tsin.

En 721, le duc Yin remplace son père Houei sur le trône de Lou; c'est avec cette année que Confucius fait commencer le *Tch'ouen Ts'ieou* (Printemps et Automne,) qui renferme les Annales de la Principauté de Lou (721-481), sa patrie. L'Empire était alors divisé en vingt et une principautés ou royaumes <sup>2</sup>.

Royaumes du  
Tch'ouen  
Ts'ieou

1° LOU (1122-249), territoire de YUEN Tcheou fou, près de K'iu Feou hien, Chan Toung; fondé par Tcheou Koung, frère de Wou Wang (1121); finit avec K'ing Koung (273) qui régna 24 ans; cette principauté fut détruite en 249 par Kao li Wang, de Tch'ou, après avoir duré 873 ans et compté 35 princes; le prince était *heou*, marquis, et son nom de famille était KI.

1. Trad. COUVREUR, I, pp. 17-18.

2. MAILLA, II, pp. 59-60.